

fixant les modalités d'application
instituant la Carte de Résident Biométrique

ANNEXE I-

LISTE DES PIÈCES À CONSTITUER POUR L'OBTENTION DE VISA DE SEJOUR

A. PIECES COMMUNES:

- 1) *Demande adressée à Monsieur le Ministre chargé de l'Intérieur (voir modèle à remplir)*
- 2) Deux formulaires dûment remplis et signés par l'intéressé + 2 photographies récentes agrafées ;
- 3) 06 photos d'identité;
- 4) Quatre photographies d'identité récentes 3,5*4,5 cm (non scannées) ;
- 5) Demande mentionnant le motif de séjour adressée à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- 6) Deux enveloppes timbrées à 300 Ar avec *adresse exacte* à Madagascar ;
- 7) Certificat d'hébergement (ou Contrat de bail ou titre foncier) et de prise en charge (signature légalisée à la Mairie) ;
- 8) Photocopie certifiée de la carte nationale d'identité ou de la carte de résident en cours de validité de l'hébergeant ;
- 9) *Certificat d'inscription au registre de recensement des étrangers délivré par le District ou la Préfecture de Police pour Antananarivo Renivohitra (original) ;*
- 10) Certificat de résidence (moins de trois mois) délivré par le Fokontany (original) ;
- 11) Extrait du Casier judiciaire moins de trois (3) mois :
 - 1^{ère} demande : Extrait du casier judiciaire délivré par le pays d'origine ;
 - Renouvellement : Extrait du casier judiciaire délivré par le Tribunal d'Antananarivo.
- 12) Photocopie certifiée du visa en cours de validité:
 - 1^{ère} demande : *Visa d'entrée transformable à Madagascar ;*
 - Renouvellement: *Dernier visa et carte de résident.*
- 13) *Déclaration sur l'honneur (02 exemplaires)*
- 14) Photocopie certifiée de la page du passeport avec le visa transformable
- 15) Photocopie certifiée de la première page du passeport

B. PIECES COMPLEMENTAIRES SELON LE MOTIF DE SEJOUR:

1) Travailleur salarié :

- Autorisation d'emploi délivrée à Madagascar par le Ministère chargé du Travail (original) ;
- Attestation d'emploi délivrée par l'employeur (original) ;
- Attestation d'immatriculation de la société employeur;
- Statut de la société employeur;
- Carte statistique de la société employeur;
- Carte fiscale (situation fiscale) de la société employeur;
- Contrat de travail délivré par l'employeur à Madagascar.

2) Missionnaire :

- Attestation d'appartenance (missionnaire religieux) ;
- Autorisation d'emploi bénévole délivrée par le Ministère chargé du Travail (pour les missionnaires laïcs - enseignant - médecin - ingénieur);
- Attestation de mission ;
- Les documents de la société.

3) Regroupement familial :

- Acte de naissance délivré moins de 6 mois ou acte de mariage (livret de famille);
- CIN ou passeport du parent ou du conjoint;
- Photocopies certifiées du passeport et du visa ou photocopie de la carte de résident des parents ou époux déjà établis à Madagascar;
- *Justificatif de ressource pour tous les hommes en regroupement familial*;
- Autorisation d'emploi pour le regroupement familial des travailleurs.

4) Natif :

- Acte de naissance + tous documents officiels justifiant les activités exercées.

5) Retraité :

- Attestation de mise à la retraite et toute autre pièce justifiant sa qualité de retraité ;
- Attestation bancaire à Madagascar ou justificatif de ressources.

6) Etudiant :

- Photocopie certifiée du dernier diplôme ;
- Certificat d'hébergement ou contrat de bail légalisé;
- Original du certificat de scolarité ou photocopie certifiée par l'Etablissement;
- Dernier Relevé de notes.

7) Scientifique :

- Original de l'attestation de recherche délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique

8) Stagiaire :

- Original de l'attestation de stage délivrée à Madagascar;
- Document de la société où se déroule le stage.

9) Investisseur :

- Notice de renseignement;
- Attestation d'immatriculation de la Société ;
- Statut de la société;

- Carte statistique de la société;
- Carte fiscale (situation fiscale) de la société;
- Attestation bancaire;
- Bilan d'ouverture certifié par la contribution directe;
- Bilan d'activité certifié par la contribution directe (Renouvellement).

N.B: Toutes les pièces doivent être certifiées légalement

Vu pour être annexé à l'Arrêté n° /2015
du

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION



MAHAFALY Solonandrasana Olivier Jocelyn